

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jessica Pinto](#)

<https://www.cadre21.org/membres/36f96afde5090f13a0992dfc>

Date d'obtention : 2024-03-13 19:40:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Talk to the victim.
2. Evaluate the incident.
3. Verify the information (look, see if intentions were malicious).
4. Speak to the aggressor.
5. Consult the police.
6. Contact DYP.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Police is to be contacted.
Make sure you use the SEXTO kit and follow the appropriate steps.
Gather as much information as possible and verify its validity.
Act diligently and rapidly.
Prioritize confidentiality.
Offer support to both the victim and the aggressor (support should be offered to all parties).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Working with the parents to help them understand/cope with the ongoing situation.
Determining whether the act was malicious or not.
Ensuring that the SEXTO trousse is being used properly.
Remaining calm and unbiased in the face of all parties involved.